

Cergy-Pontoise le 12 avril 2024

**Monsieur le Président du SIARP**  
**9 rue Pierre Curie**  
**95300 PONTOISE**

**Monsieur le Président,**

Dans vos vœux de janvier 2024, vous avez réaffirmé la perspective pour le SIARP de « **créer un véritable Pôle de l'Eau et de l'Assainissement dans notre région.** » Vous indiquiez également : « **Notre Syndicat veut se projeter, avec l'ensemble de ses partenaires, vers une gestion coordonnée des eaux usées, des eaux pluviales et de l'eau potable sur tout son territoire.** »

Que la gestion de l'eau potable après celle de l'assainissement passe sous structure publique ne peut que satisfaire notre association. C'était en effet le principal objectif qui a conduit à sa création.

De son côté, le président de la CACP a indiqué lors d'une CCSPL :

*« Nous avons étudié tous les systèmes. J'ai d'ailleurs pris contact avec les Président(e)s de plusieurs Communautés de communes. Il faut constituer sur l'ensemble de ce périmètre une seule et même entité gestionnaire de l'eau. La seule structure nous le permettant est une SPL. Elle nous donnerait la possibilité de gérer l'eau sur un grand territoire, comme c'est déjà le cas dans le sud de l'Île-de-France. »*

tout en concédant qu'il existait

*« encore des interrogations : allons-nous nous limiter à la couverture géographique de l'agglomération, va-t-on l'étendre à d'autres territoires ? Sommes-nous en capacité de tout reprendre en interne ou devons-nous développer les prestations ? ».*

Des questions sont très vite apparues suite à ces prises de positions :

1. des discussions ont-elles eu lieu entre le SIARP et la CACP sur la structure juridique de la future entité publique ?
2. la CACP s'est-elle prononcée contre le fait de rassembler dans un même pôle les services de l'eau et de l'assainissement ?
3. qu'est-ce qui empêcherait, sur les plans juridique et technique, que le SIARP devienne ce pôle de l'eau et de l'assainissement autorisant ainsi une mutualisation plus importante des moyens ?

Actuellement, les CC Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes et Vexin Val de Seine n'ont pas la compétence « eau ». Mais cela deviendra une obligation au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour l'eau et aussi pour l'assainissement. Les communes qui ont confié leur assainissement au SIARP souhaiteront certainement continuer avec celui-ci et les CC reprenant cette compétence ne pourront avoir une position différente. Il est donc fort probable que le SIARP aura la gestion de la compétence assainissement pour les 3 intercommunalités Vexin Centre, Sausseron Impressionnistes et CACP. Ces collectivités pourraient-elles envisager la création d'un pôle eau et assainissement comme d'autres

métropoles ou intercommunalités l'ont réalisé ( voir les exemples de [Eau d'Azur - Eau d'Azur \(eaudazur.com\)](http://eaudazur.com), [Régie de L'Eau Bordeaux Métropole](#) ) ?

C'est pour approfondir ces points et mieux connaître votre position que notre association souhaiterait vous rencontrer.

Plus largement, au vu des enjeux autour de l'eau : problématique de la quantité du fait des conséquences du changement climatique, qualité de la ressource (*pesticides, PFAS, nitrates etc...*), questions sociales (*accès à l'eau, tarification*), renouvellement et entretien du patrimoine, etc., nous souhaitons que la période qui nous sépare de la fin du contrat de DSP avec Veolia soit l'occasion d'impliquer pleinement les usagers dans l'élaboration du contenu de la future structure publique et d'associer le plus grand nombre à la défense de ce « bien commun » essentiel et vital ».

Déterminée à avancer vers la solution qui prendra au mieux en compte les intérêts des usagers, notre association vous prie d'agréer, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour l'association AGLEAU  
André MARTIN, président.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'André Martin', with a long horizontal stroke underneath.